

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2019

---

## COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE - (N° 2039)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 102

présenté par  
M. Reiss, M. Hetzel et M. Schellenberger

-----  
**ARTICLE 1ER A**

Rédiger ainsi cet article :

« À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont regroupés sous le nom d' « Eurocollectivité d'Alsace ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nom de collectivité européenne d'Alsace n'est pas très heureux, le sigle CEA encore moins !

A l'image de Strasbourg qui est une euro-métropole connue et reconnue, la nouvelle collectivité souhaitée par 83 % des Alsaciens pourraient s'appeler « Eurocollectivité d'Alsace »